

# SOLAS

NOUVEAU GUIDE RÉGLEMENTAIRE  
POUR LE PESAGE DE  
CONTENEURS MARITIMES

**PRECIA  
MOLEN**<sup>TM</sup>  
WORLDWIDE WEIGHING



WWW.PRECIAMOLEN.COM

## SOLAS PESÉES DES CONTENEURS

Dans le cadre des amendements apportés au traité SOLAS, de nouvelles réglementations exigeront que tous conteneurs maritimes aient un certificat de poids vérifié avant d'être chargés sur un navire.

L'arrêté relatif à la communication du chargeur à l'armateur, sur le document d'expédition, de la masse brute vérifiée d'un conteneur empoté en France et destiné à être chargé sur un navire faisant escale dans un port maritime a été publié : [JORF n°0123 du 28 mai 2016 - texte n° 9.](#)





### Qu'est SOLAS ?

SOLAS est un traité de sécurité maritime appliqué par l'OMI, l'Organisation Maritime Internationale, qui impose que tous les navires répondent à des exigences minimales en termes de construction, équipement et fonctionnement

### Les affréteurs n'ont-ils pas déjà l'obligation de déclarer les poids des conteneurs ?

Bien que les affréteurs soient tenus de déclarer les poids des conteneurs dans le connaissement, il semblerait que près d'un tiers des 130 millions de conteneurs soient en surpoids.

La nouvelle réglementation qui entre en vigueur le 1er juillet 2016 stipulera que tous les poids soient correctement vérifiés par une méthode approuvée et avec des équipements de pesage précis. Si la masse brute des conteneurs n'est pas vérifiée par l'affréteur, ou non précisée dans les documents de connaissement, le terminal maritime n'a pas le droit de procéder au chargement.

### Options de vérification du poids des conteneurs

La vérification du poids des conteneurs peut se faire de deux façons :

- Soit par le pesage du conteneur emballé par des équipements calibrés et certifiés.
- Soit par le pesage de tous les colis et éléments de la cargaison, y compris les éléments de calage-arrimage et emballage et la tare du conteneur puis addition de tous ces poids pour obtenir un poids vérifié total.

*\*\*L'estimation du poids n'est pas autorisé dans la nouvelle version de SOLAS.*

### Qui est concerné par cette nouvelle réglementation ?

La nouvelle réglementation sera appliquée dans le monde entier. L'affréteur (ou un tiers, selon accord avec l'affréteur) est responsable de la vérification de la masse brute du conteneur.

La révision de SOLAS a un impact sur toute la chaîne d'approvisionnement et exige que les transporteurs, affréteurs et terminaux maritimes mettent en place des procédures pour appliquer ce changement réglementaire.

### Qui est considéré comme 'transporteur' ?

La personne dont le nom apparaît sur le connaissement, ou document de transport, sera considéré comme le transporteur effectif et sera légalement responsable de la déclaration de la masse brute vérifiée du conteneur chargé.

Toute entité qui exporte des biens par voie maritime pourrait être considérée comme 'transporteur', qu'elle utilise ou non un intermédiaire pour transporter les biens en question.

L'exportateur est responsable de la vérification du poids brut s'il agit comme transporteur.

### Quel équipement de pesage peut être utilisé ?

Tout équipement de pesage utilisé pour fournir un poids vérifié doit être calibré et certifié. Par équipement de pesage, on entend une balance, un pont-basculé ou tout autre dispositif capable de déterminer la masse brute d'un conteneur emballé ou tout autre matériel dans ce conteneur y compris le matériel de calage-arrimage et d'emballage.

On peut utiliser divers types d'équipement de pesage selon la méthode de vérification choisie. **PRECIA MOLEN** peut vous aider à déterminer quelle méthode serait la plus adaptée à votre activité pour être parfaitement conforme aux nouvelles exigences de SOLAS.



Le pont bascule routier est la solution idéale pour la pesée réglementaire des conteneurs sur remorque.





### Comment PRECIA MOLEN peut vous aider ?

Les instruments conçus et fabriqués par **PRECIA MOLEN** satisfont à toutes les exigences de la métrologie légale européenne et mondiale.

Ils sont certifiés par un organisme notifié par l'état selon la Directive Européenne relative aux instruments de pesage ainsi qu'à la recommandation R76 de l'OIML (Organisation Internationale de la Métrologie Légale).

Ces instruments mettent ainsi à votre disposition une information de poids brut « vérifié » au sens de SOLAS.

**PRECIA MOLEN** propose une très large gamme d'instruments aptes à satisfaire les exigences des méthodes 1 ou 2 décrites dans l'article 3 de l'arrêté du 28 avril 2016 .



### Plus d'informations :

- ▼ [Precia Molen](#) : offre des solutions complètes pour SOLAS avec une gamme internationale de premier choix.
- ▼ [Organisation Maritime Internationale](#) : L'OMI est l'agence des Nations Unies qui est en charge de la sûreté et de la sécurité du transport maritime et de la prévention de la pollution des mers par les navires.
- ▼ [International Cargo Handling Coordination Association](#) : L'ICHCA est une organisation non-lucrative dédiée à l'amélioration de la sûreté, sécurité, productivité et efficacité du transport de cargaisons.
- ▼ [World Shipping Council](#) : Syndicat industriel représentant l'industrie internationale du transport maritime.
- ▼ [CTU Code](#) : Code de pratiques international non obligatoire pour le transport et l'emballage de conteneurs destinés à être transportés par voie maritime ou terrestre. (Publication conjointe de l'OMI, l'Organisation Internationale du Travail et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.)



## ● NOS FILIALES

## ● PLUS DE 40 AGENTS DANS LE MONDE

### PRECIA MOLEN PRÉSENCE DANS LE MONDE

**FRANCE**  
T +33 475 66 46 00  
export@preciamolen.com

**PAYS-BAS**  
T +31 765 24 25 21  
sales@preciamolen.nl

**GRANDE-BRETAGNE**  
T +44 1527 59 03 00  
sales@preciamolen.co.uk

**IRLANDE**  
T +353 18 35 30 84  
sales@preciamolen.ie

**BELGIQUE**  
T +32 3 8 86 00 84  
sales@molen.be

**POLOGNE**  
T +48 12 411 50 50  
biuropl@preciamolen.com.pl

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**  
T +420 296 554 226  
sales@preciamolen.cz

**INDE**  
T +91 44 2681 0525  
info@preciamolen.in

**MAROC**  
T +212 5 22 01 47 55  
contact@preciamolenmaroc.com

**NORVÈGE**  
T +47 47 47 15 47  
post@preciamolen.no

**BRÉSIL**  
T +55 11 2364 3009  
vendas@preciamolen.com.br

**ROUMANIE**  
T +40 21 66 81 384  
alin.sarbu@preciamolen.fr

**AUSTRALIE**  
T +61 2 8006 8037  
sales@preciamolen.com.au

**MALAISIE**  
T +603 2785 6813  
aspac@preciamolen.com

**CHINE**  
T +86 574 8783 0811  
pmchina@preciamolen.com

**ANTILLES**  
T + 33 696 34 94 29  
philippe.dumont@preciamolen.fr

### PRECIA MOLEN AGENCES COMMERCIALES FRANCE

**ÎLE-DE-FRANCE - NORD**  
4 avenue Ferdinand de Lesseps  
BP 707 95197 GOUSSAINVILLE  
T 01 39 33 91 00 Fax 01 39 33 91 09  
e-mail : agence.iledefrance@preciamolen.fr

**RHÔNE-ALPES**  
33 avenue du 35<sup>e</sup> Régiment d'Aviation  
69500 BRON  
T 04 72 79 54 90 Fax 04 72 79 54 91  
e-mail : agence.rhonealpes@preciamolen.fr

**SUD-EST**  
710 chemin du Mitan  
BP 60166 84305 CAVAILLON CEDEX  
T 04 90 04 45 50 Fax 04 90 04 45 51  
e-mail : agence.sudest@preciamolen.fr

**GRAND-EST**  
36 avenue de Thionville 57140 WOIPPY  
T 03 87 31 80 00 Fax 03 87 30 44 72  
e-mail : agence.est@preciamolen.fr

21 rue de Gutenberg Parc Colbert 51721 REIMS CEDEX  
T 03 26 87 27 33 Fax 03 26 09 73 50  
e-mail : agence.est@preciamolen.fr

**GRAND-OUEST**  
ZA Bellevue 13 rue Hélène Boucher  
35235 THORIGNE-FOUILLARD  
T 02 23 27 22 87 Fax 02 23 27 35 27  
e-mail : agence.ouest@preciamolen.fr

**GRAND SUD-OUEST**  
ZA de Ratalens 31240 SAINT JEAN  
T 05 34 27 09 70 Fax 05 34 27 09 71  
e-mail : agence.sudouest@preciamolen.fr

ZA du Beguey 75 route de Branne  
33370 TRESSÈS  
T 05 56 78 38 30 Fax 05 56 78 30 96  
e-mail : agence.sudouest@preciamolen.fr